



# Conseil économique et social

Distr. générale  
23 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Commission des stupéfiants

Soixante-cinquième session

Vienne, 14-18 mars 2022

Point 7 de l'ordre du jour provisoire\*

**Coopération et coordination interinstitutions  
des actions menées pour aborder et combattre  
le problème mondial de la drogue**

## **Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document a été établi conformément à la résolution 51/14 de la Commission des stupéfiants, intitulée « Promotion de la coordination et de l'harmonisation des décisions entre la Commission des stupéfiants et le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ». Dans cette résolution, la Commission a demandé aux États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) de collaborer pour améliorer la coordination et l'harmonisation des mesures visant à faire face au VIH/sida en vue d'avancer vers l'objectif d'un accès universel des usagers de drogues à des services globaux de prévention, de soins, de traitement et de soutien. Dans cette même résolution, elle a prié la direction exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) de porter à la connaissance des États Membres les décisions pertinentes du Conseil de coordination à ses sessions se tenant au premier semestre de chaque année, à partir de sa cinquante-deuxième session, et a également prié l'ONUDC de transmettre chaque année ses résolutions pertinentes à la présidence du Conseil de coordination du Programme. La présente note donne des informations sur les décisions pertinentes prises par le Conseil à sa quarante-septième réunion, tenue en ligne du 15 au 18 décembre 2020, à sa quarante-huitième réunion, tenue en ligne du 29 juin au 2 juillet 2021, ainsi qu'à sa session extraordinaire, tenue en ligne les 24 et 25 mars 2021.

\* E/CN.7/2022/1.



## **Promotion de la diffusion des décisions et des résolutions entre les États Membres représentés tant à la Commission des stupéfiants qu'au sein du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

1. À sa quarante-septième réunion, tenue en ligne du 15 au 18 décembre 2020, et à sa quarante-huitième réunion, tenue en ligne du 29 juin au 2 juillet 2021, le Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a rappelé que l'action de l'ONUSIDA sous tous ses aspects était guidée par les principes directeurs suivants : s'aligner sur les priorités des parties prenantes nationales ; se fonder sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ; se fonder sur les droits de la personne et l'égalité des sexes ; se fonder sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques ; promouvoir des ripostes globales au sida intégrant prévention, traitement et appui médico-social ; et se fonder sur le principe de non-discrimination<sup>1</sup>.
2. Compte tenu des circonstances particulières dues à la crise sanitaire causée par la maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil a tenu sa quarante-septième réunion en ligne, comme l'avait proposé son bureau à la réunion intersessions tenue à Genève le 21 septembre 2020.
3. À sa quarante-septième réunion, le Conseil a examiné et formulé des décisions, recommandations et conclusions concernant notamment le point de l'ordre du jour relatif au rapport du représentant des organisations non gouvernementales. Il a instamment prié le Programme commun de veiller à ce que les représentants de la société civile participent pleinement et véritablement au Conseil par l'intermédiaire de la délégation des organisations non gouvernementales et lui a demandé de s'assurer que les stratégies en faveur de la participation des populations locales et de la société civile fassent partie intégrante de la prochaine Stratégie mondiale de lutte contre le sida.
4. À la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la Stratégie de l'ONUSIDA au-delà de 2021, le Conseil a pris note du sommaire détaillé de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 et a demandé à la Directrice exécutive de l'ONUSIDA de présenter la Stratégie lors d'une session extraordinaire du Conseil qui se tiendra au plus tard en mars 2021 pour examen et adoption.
5. Toujours à cette même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au rapport d'étape annuel sur la prévention du VIH à l'horizon 2020, le Conseil a demandé au Programme commun de veiller à ce que la prévention des nouvelles infections à VIH se voie attribuer d'une priorité élevée dans la nouvelle Stratégie mondiale de lutte contre le sida et le nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA. Il a demandé aux États Membres et au Programme commun d'établir un cadre pour la prévention du VIH dans lequel les stratégies et programmes en faveur des populations clefs et vulnérables fortement touchées par le VIH dans toutes les régions bénéficient d'une attention et d'investissements accrus, et a noté que la Stratégie mondiale de lutte contre le sida devrait définir une approche claire pour surmonter les obstacles qui entravent le financement et la mise en œuvre des mesures de prévention du VIH ainsi que les obstacles juridiques et politiques en la matière, en accordant une attention particulière aux populations clefs, et qu'elle devrait également contribuer au renforcement et au financement des mesures prises par les populations locales. Il a en outre invité les États Membres à réduire les principaux obstacles juridiques, politiques et structurels

---

<sup>1</sup> Les décisions, recommandations et conclusions formulées par le Conseil de coordination du Programme à ses réunions peuvent être consultées à l'adresse [www.unaids.org](http://www.unaids.org).

sous-jacents auxquels se heurtent les populations clefs et les adolescentes et jeunes femmes.

6. Toujours à sa quarante-septième réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au suivi du segment thématique de la quarante-cinquième réunion du Conseil de coordination du Programme, le Conseil a notamment invité les États Membres à prévenir les nouvelles infections verticales (mère-enfant) au VIH en fournissant des services de diagnostic, de prévention et de traitement de qualité aux femmes enceintes et allaitantes, et à donner la priorité aux formulations pédiatriques les mieux adaptées pour le VIH et la tuberculose et à en assurer l'accès.

7. À la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif à la COVID-19 et au VIH, le Conseil a demandé au Programme commun et aux États Membres de surveiller les répercussions sanitaires et sociales de la pandémie de COVID-19 sur la lutte contre le VIH afin de permettre à toutes les parties prenantes de comprendre les facteurs responsables, d'y remédier et d'en atténuer les effets. Il a demandé au Programme commun d'aider les pays et les populations locales à protéger et à accroître les efforts afin d'intensifier la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH dans le contexte de la COVID-19 en s'appuyant sur les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures novatrices adoptées, notamment en ce qui concerne la prestation de services pendant plusieurs mois et la participation des populations locales, et en les partageant. Il a invité les donateurs et les États Membres à protéger et à accroître les investissements en faveur de toutes les personnes touchées vivant avec le VIH ou exposées au risque d'infection par le VIH, en particulier les populations vulnérables et clefs, qui sont les plus touchées par la double pandémie de VIH et de COVID-19, ainsi qu'à protéger et accroître les ressources qui leur sont allouées et les mesures de protection sociales qui leur sont destinées.

8. Compte tenu des circonstances particulières dues à la crise sanitaire causée par la COVID-19, le Conseil est convenu que sa session extraordinaire de mars 2021 et sa quarante-huitième réunion se tiendraient en ligne, comme l'avait proposé son bureau à la réunion intersessions tenue à Genève le 15 janvier 2021.

9. À la session extraordinaire de mars 2021, la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 a été adoptée par consensus<sup>2</sup>.

10. À sa quarante-huitième réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif au suivi du segment thématique de la quarante-septième réunion du Conseil de coordination du Programme, le Conseil a notamment invité les États Membres à investir suffisamment dans les services de vaccination contre le papillomavirus humain et les services de dépistage, de diagnostic, de traitement et de prise en charge du cancer du col de l'utérus, et à les renforcer, par l'intermédiaire de plateformes de prestation intégrées et multisectorielles et de systèmes de proximité, afin de réduire les inégalités en matière de santé et les autres vulnérabilités des filles et des femmes, notamment de celles vivant avec le VIH et issues de populations clefs, en ce qui concerne à la fois le VIH et le cancer du col de l'utérus.

11. À la même réunion, au titre du point de l'ordre du jour relatif aux dernières informations sur la lutte contre le VIH parmi les populations migrantes et mobiles, le Conseil a invité le Programme commun à rendre plus opérationnelles les dispositions de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 sur le VIH parmi les populations migrantes et mobiles, ainsi que parmi les personnes réfugiées et celles touchées par la crise, en recueillant des données sur la prévalence du VIH parmi ces populations et ces personnes et en redoublant d'efforts pour lutter efficacement contre le VIH parmi celles-ci, notamment dans le cadre de partenariats stratégiques avec d'autres acteurs pertinents (notamment mais pas seulement l'équipe spéciale interinstitutions sur le VIH dans les situations d'urgence).

---

<sup>2</sup> On trouvera des précisions concernant l'adoption de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 à l'adresse [www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/Decisions\\_PCBSS\\_2021\\_EN.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/Decisions_PCBSS_2021_EN.pdf).